



BILAN CONSOLIDÉ

Fondation du Ceras

N°	Actif	2012	2013	N°	Passif	2012	2013
100x	Caisses	18'977.65	23'169.10	200x	Créanciers	163'684.60	157'791.25
101x	Postes	73'090.57	82'197.97	2003	Créancier Prévoyance.ne (RFV exigible au 1.1.2014)	-	1'382'700.00
102x	Banques	78'292.16	63'096.32	201x	Autres créanciers (compte d'attente)	7'198.75	-
104x	Dépôts de garantie de loyer	17'721.25	17'747.09	2021	Comptes-courants bancaires (trésorerie)	1'641'751.04	1'191'644.96
105x	Débiteurs facturation	1'812'388.75	1'772'024.50	2061	Emprunt hypothécaire État de Neuchâtel	600'000.00	525'000.00
106x	Autres débiteurs (impôt anticipé,...)	2'028.65	333.65	2062	Emprunt hypothécaire BCN (Coquemène)	312'000.00	300'000.00
107x	Stocks	15'410.00	15'310.00	2063	Emprunt hypothécaire BCN (Pesoux)	270'200.00	267'400.00
1091	Actifs transitoires	11'684.90	40'439.65	2091	Passifs transitoires	124'727.20	146'398.95
110x	Immeuble exploitation (12-Septembre 11)	[1] 1'867'500.00	1'820'000.00	2101	Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
110x	Immeuble exploitation (Pesoux)	[2] 272'800.00	270'100.00	2111	Capital de la Fondation	643'512.25	643'512.25
110x	Immeuble locatif (Coquemène)	[3] 495'890.00	497'530.00	2121	Fonds propres de la fondation (dons, legs, ...)	884'179.00	882'802.00
111x	Mobilier, machines, installations	[4] 255'520.00	191'100.00	2122	Fonds de réserve (immeuble Coquemène)	244'193.68	251'576.21
111x	Informatique	[4] 48'080.00	44'890.00	2123	Réserve liée (report résultats exercices précédents)	-	380'633.80
112x	Véhicules	56'405.00	64'604.00	2124	Réserve liée (assainissement 2ème pilier Prévoyance.ne)	809'436.70	307'300.00
1131	Titres	500.00	500.00	2501	Avances reçues (s/excédents de charges de l'exercice)	4'897'303.00	4'921'055.00
1591	Excédent de charges de l'exercice (*)	5'621'897.29	6'504'772.14				
	Total de l'actif	10'648'186.22	11'407'814.42		Total du passif	10'648'186.22	11'407'814.42
(*)	Excédent de charges ÉS	6'009'913.62	6'978'984.84				
(*)	Excédent de recettes UF	-380'633.80	-457'249.89				
(*)	Bénéfice unité immobilière (Coquemène)	-7'382.53	-16'962.81				
(*)	Total Fondation du Ceras	5'621'897.29	6'504'772.14				
(*)	Excédent consolidé global, selon budgets :	5'789'560.00	5'987'977.00				
(*)	Excédent (part NE) reconnu par l'OES :	4'909'784.00	4'838'000.00				
	Assurance incendie :	[1] 16'881'801.13	16'881'801.13		Valeur cadastrale (au 1.1.2001)	[1] 6'182'000.00	6'182'000.00
	Assurance incendie (part PPE : 49/1000ème du total police)	[2] 296'450.00	296'450.00		Valeur cadastrale (au 30.9.2009)	[2] 193'000.00	193'000.00
	Assurance incendie :	[3] 1'298'000.00	1'298'000.00		Valeur cadastrale (au 1.1.2001)	[3] 683'000.00	683'000.00
	Assurance incendie :	[4] 1'700'000.00	1'700'000.00				

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2013

au Conseil de fondation de la

Fondation "Centre régional
d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel"

La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En ma qualité d'organe de révision, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation "Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel" pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Ma responsabilité consiste, sur la base de mon audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. J'ai effectué mon audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisse (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former mon opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon mon appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et à aux statuts.

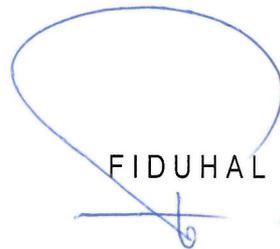
Rapport sur d'autres dispositions légales

J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec mon indépendance.

Conformément à l'article 728a al.1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, j'atteste qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Je recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 22 mai 2014.



FIDUHAL

Patrick Haldimann
expert-réviseur agréé